

Travaux de l'ancienne station-service de Bessines

Commission de suivi des anciens sites miniers uranifères de Haute-Vienne

30 novembre 2016



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Rappel du contexte

- Station service construite en 1962, comprenant un logement, en bordure de N20, avec réalisation d'une plate forme en remblaiement
- Station service fermée en 1995, rachetée en 1997 et transformée en habitation par un couple dont l'épouse est gardienne d'enfants
- Site identifié en 2012 dans le cadre de la campagne de recensement des stériles miniers dispersés hors des sites miniers (circ. du 22/07/2009), le site devant faire l'objet d'un traitement compte-tenu de sa dose efficace annuelle ajoutée (DEAA= 0,64 mSv/an)
- En vue de préciser les travaux à faire, AREVA a mené plusieurs investigations complémentaires (fev 2014), ce qui a conduit à détecter en mars 2014 de très forts taux de radon dans la cave et les lieux de vie, puis la présence de sables issus du traitement de minerai en sous-bassement de la maison et de la plate-forme de l'ancienne station-services.
- Les propriétaires ont été relogés en mars 2014 et des études réalisées par l'IRSN sur l'exposition des personnes (cf. CSS de juin 2014)

Remise en état du site

- AP du 25/07/2014 : maintien de la mise en sécurité du site, et encadrement de la première phase consistant en la caractérisation des différents matériaux à retirer ainsi que leurs volumes. L'objectif de la réhabilitation est la remise en état de la parcelle.
- En réponse à l'arrêté, Areva a remis un dossier le 18/12/14 comprenant notamment une identification des réseaux encore existants sur le site (anciennes canalisations de la station service dont seules les cuves ont été enlevées), une estimation des volumes des différents matériaux (5 300 m³ de déblais, dont 800 m³ de sables) et leur caractérisation radiologique, un prédictif des expositions prévisionnelles en phase chantier.
- Le dossier a été instruit par la DREAL, qui a présenté au CODERST de la Haute-vienne du 30 juin 2015 :
 - Un projet d'AP encadrant les travaux sur la parcelle
 - Un projet d'AP encadrant les conditions d'admissions des déblais marqués sur le site du Bernardan à Jouac
- → Les arrêtés ont été signés le 30 juillet 2015

Travaux sur la parcelle

- Les travaux se sont déroulés du 14 octobre 2015 au 18 mai 2016.



- Ils ont consisté en :
 - désamiantage
 - purge de la maison pour envoyer les éléments de superstructure vers une installation de recyclage (huisseries, faux plafonds, isolants, fenêtres, volets...)
 - déconstruction de la partie aérienne de la maison et transfert des gravats vers un lieu de remblayage autorisé
 - déconstruction de la partie enterrée de la maison avec évacuation des déblais, terres et sables marqués vers le site du Bernardan
 - remblaiement du terrain avec des matériaux sains

Travaux sur la parcelle

- Conformément à l'article 7 de l'arrêté préfectoral prescrivant les travaux de remise en état, Areva a envoyé un rapport complet de fin de chantier le 22/07/2015.
- Le suivi radiologique du chantier a montré que les travaux n'ont pas influencé la qualité de l'air dans l'environnement proche
- Le suivi radiologique des travailleurs a démontré le respect de la réglementation du travail (exposition maximale mesurée à 0,262 mSv sur 12 mois)
- L'objectif d'assainissement radiologique de la parcelle a été atteint ; celle-ci est redevenue compatible avec un usage de terrain constructible / habitation (retour au bruit de fond local 140 nSv/h).



Site du Bernardan : amorce du comblement de la boutonnière

- Au total, 4 310 m³ de déblais ont été évacués vers le site du Bernardan à Jouac
- Cet apport, conforme aux estimations, a permis d'amorcer le comblement de la boutonnière du site du Bernardan à Jouac (prévu par l'arrêté complémentaire du 20 mars 2012) dans le respect des prescriptions de l'arrêté du 30 juillet 2015.



Inspections DREAL

- La DREAL a procédé à plusieurs inspections ou visites du chantier (14/10/15, 09/03/16, 14/04/16 et 18/05/16) et du site de Jouac (09/03/16 et 14/04/16) pour vérifier le respect des engagements d'Areva (itinéraires camions...) et des arrêtés préfectoraux du 30 juillet 2015 (aire nettoyage des camions, bâchage des camions, bordereau suivi déchets amiantés, contrôles radiologiques, suivi radiologique du personnel...)



Nettoyage des camions



Contrôles sur camion par la société Algade au départ du chantier



